Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration

Rapport annuel 1983-1984

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé par
le ministère des Communautés culturelles
et de l'Immigration

Cette édition a été produite par
la Direction générale
des publications gouvernementales

Dépôt légal — 2e trimestre 1985
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN: 2-551-09993-5
ISSN: 0820-0637

©Gouvernement du Québec

Monsieur Richard Guay
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration pour l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 1984.

Ce rapport rend compte de l'ensemble des activités du Ministère et contient de nombreux renseignements d'intérêt public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre des Communautés culturelles
et de l'Immigration,

Gérald Godin

Table des matières

Introduction 7

Le recrutement et la sélection des immigrants 9

- L'immigration permanente 9
- Les revendicateurs du statut de réfugié 11
- L'immigration temporaire 12

Les services aux immigrants 15

- Les revendicateurs du statut de réfugié 15
- L'accueil, le parrainage collectifs des réfugiés, les équivalences et les services sociaux 15

La formation linguistique 17

Les communautés culturelles 23

L'administration des ententes de sécurité sociale 25

L'administration du Ministère 27

- L'organigramme 20
- Le personnel de direction 27
- La répartition des effectifs 28
- Le budget 29

Les annexes 33

- L'immigration au Québec en 1983 33
- La structure des programmes d'aide financière 38
- Les programmes d'aide financière aux organismes d'accueil et d'adaptation et aux communautes culturelles 38
- Le fonds d'aide aux sinistrés 40

Introduction

Le présent rapport fait le point sur les activités du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du 1er avril 1983 au 31 mars 1984. Les faits cités dans ce document démontrent le souci du Ministère de participer au développement intégral de la société tout en tenant compte des obligations morales du Québec envers les individus et les populations qui font appel à la solidarité.

Cette année, c'est sans conteste la question des revendicateurs du statut de réfugié qui a mobilisé le plus d'énergie au Ministère. C'est pourquoi il en sera question tant au chapitre sur la sélection qu'à celui sur les services aux immigrants. En effet, la croissance rapide du mouvement des revendicateurs du statut de réfugié a exercé une forte pression particulièrement sur les services du M.C.C.I., du Centre des services sociaux du Montréal métropolitain (C.S.S.M.M.) et sur les organismes d'accueil et d'adaptation et a incité le Ministère et ses partenaires québécois à présenter un mémoire au Conseil des ministres pour tenter de trouver une solution à ce problème.

Par ailleurs, les résultats du programme de recrutement d'immigrants-investisseurs demeurent très positifs malgré une légère diminution du nombre de candidatures due à la conjoncture économique mondiale. En effet, l'apport moyen de capitaux a augmenté de 27 p. cent. De plus, les efforts déployés depuis quelques années par le Ministère pour intéresser les immigrants-investisseurs au secteur manufacturier ont commencé à porter fruit.

Mentionnons enfin que le Ministère, en plus de compléter la consolidation et la diversification des programmes d'aide financière aux communautés culturelles, a lancé, cette année, deux nouvelles activités: le « Prix des communautés culturelles » et le concours « Tout l'art du monde ». Ces deux initiatives souligneront davantage l'apport positif des Québécois de diverses origines au sein de notre société.

Le recrutement et la sélection des immigrants

Depuis l'entrée en vigueur de « l'Entente entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec portant sur la collaboration en matière d'immigration et sur la sélection des ressortissants étrangers qui souhaitent s'établir au Québec à titre permanent ou temporaire » (l'Entente Couture-Cullen) en 1979, le Québec procède lui-même à la sélection des ressortissants étrangers désireux de s'installer en permanence sur son territoire. Le Québec exerce également un droit de regard déterminant sur la sélection des personnes sollicitant le droit de séjourner temporairement au Québec afin d'y étudier, travailler ou subir un traitement médical.

Le règlement sur la sélection des ressortissants étrangers définit les catégories de personnes pouvant solliciter le droit d'immigrer au Québec de façon permanente ou temporaire, ainsi que les critères de sélection applicables à chacune de ces catégories. C'est la Direction générale du recrutement et de la sélection (D.G.R.S.) qui a la responsabilité de procéder à la sélection des ressortissants étrangers, conformément aux dispositions du Règlement et de l'Entente Couture-Cullen.

Comme par les années passées, les activités de la D.G.R.S. en 1983-1984 ont été axées prioritairement sur le programme d'immigration permanente en raison de ses effets majeurs à court et long termes sur la croissance démographique et économique du Québec. Les objectifs du programme consistaient, d'une part, à favoriser la sélection des ressortissants étrangers apportant au Québec la compétence et les capitaux nécessaires au développement des entreprises et à la relance de l'économie. D'autre part, même s'il s'était doté, en 1982-1983, d'un instrument légal (l'article 18c) pour faire face à l'émergence, au Québec même, de phénomènes migratoires à caractère essentiellement humanitaire, le Ministère a dû de nouveau modifier son approche, au cours de 1983-1984, étant donné l'ampleur prise par le mouvement des revendicateurs du statut de réfugié.

Faits saillants

Le Ministère a poursuivi ses activités de recrutement en 1983-1984 afin d'intéresser des immigrants-investisseurs à s'établir au Québec. Même s'ils ne représentent qu'un faible pourcentage du nombre total d'immigrants acceptés, les investisseurs (entrepreneurs et travailleurs autonomes) constituent un apport économique important pour le Québec, de par les capitaux qu'ils amènent avec eux. En moyenne, chaque immigrant de cette catégorie a représenté un apport de 429 000 $. Également, grâce à leur connaissance des marchés étrangers et grâce aussi à leur expertise souvent différente au niveau de la gestion des affaires, ils dynamisent le milieu québécois des affaires et contribuent ainsi à le stimuler dans une proportion beaucoup plus grande que le chiffre absolu de leurs investissements ne le laisse croire.

Par ailleurs, la croissance ininterrompue, en 1983-1984, du mouvement des revendicateurs du statut de réfugié, a amené le Ministère, de concert avec ses partenaires, à revoir la politique et les procédures des intervenants québécois dans ce dossier. En collaboration avec le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, le ministère des Affaires sociales et le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes, un mémoire conjoint a été présenté au Conseil des ministres à la fin mars 1984, proposant de rendre admissibles à certains services gouvernementaux les revendicateurs du statut de réfugié, dès leur arrivée au Québec. De plus, la croissance du mouvement des cas humanitaires sur place a eu pour conséquence dramatique de contraindre le Ministère à diminuer le nombre de réfugiés sélectionnés à l'étranger afin de tenir compte des capacités d'accueil du Québec.

Cet ajustement des niveaux d'immigration s'inscrit dans le cadre plus global d'une consolidation des mesures mises en place pour mieux gérer, planifier et assurer le suivi des différentes composantes du mouvement migratoire.

Au chapitre des relations avec ses partenaires du gouvernement fédéral, le Ministère a complété l'application des nouvelles directives communes, adoptées en 1983. Ces nouvelles directives permettent de simplifier le traitement des dossiers des candidats immigrants. Quant aux procédures de sélection sur le territoire même du Québec, des discussions préliminaires ont eu lieu en février 1984, comme préalable à la présentation du mémoire au Conseil des ministres sur les revendicateurs du statut de réfugié. Ces discussions permettent de croire que, au moins pour cette clientèle, les personnes seront référées systématiquement au M.C.C.I. qui pourra ainsi mieux connaître le mouvement et assurer un meilleur contrôle et de meilleurs services.

L'immigration permanente

Le programme d'immigration permanente permet de sélectionner comme immigrants les personnes

se qualifiant dans l'une ou l'autre des trois grandes catégories définies par le règlement.

La catégorie de la famille comprend essentiellement les conjoints, le fiancé, la fiancée, le père, la mère, les enfants de moins de 21 ans des résidents québécois, ainsi que les enfants mineurs parrainés en vue de l'adoption.

La catégorie des réfugiés vise les personnes en situation de détresse reconnues comme réfugiés au sens de la Convention de Genève ou appartenant à une catégorie de personnes en détresse identifiée par règlement.

La catégorie des immigrants indépendants englobe cinq sous-catégories de ressortissants étrangers à qui s'appliquent des critères de sélection axés principalement sur les besoins du marché du travail au Québec. Les entrepreneurs et les travailleurs autonomes investissent au Québec afin d'y établir une entreprise commerciale, industrielle ou agricole. Les retraités disposent de ressources financières qui leur permettent de vivre au Québec sans occuper un emploi. Les parents aidés possèdent les qualifications requises pour travailler au Québec et bénéficient par ailleurs de l'appui d'un frère, d'une soeur, d'un oncle, d'une tante, d'un neveu ou d'une nièce au Québec. Enfin, la sous-catégorie des autres indépendants regroupe les personnes qui, en raison de leur formation et de leur expérience particulières, peuvent travailler dans un secteur d'activité où le Québec connaît une pénurie de main-d'oeuvre spécialisée.

À ces trois catégories officielles, il faut, pour bien comprendre, en rajouter une quatrième. Cette dernière « catégorie », non-officielle, est composée des personnes admises dans le cadre de programmes spéciaux adoptés pour faire face à des situations particulières. L'essentiel de ces programmes consiste généralement:

— à permettre aux ressortissants des pays visés, qui se trouvent temporairement au Québec, d'obtenir la résidence permanente sans avoir à aller soumettre leur demande de visa d'immigrant à l'étranger;
— à assouplir l'application des critères de sélection pour les ressortissants de pays visés qui se trouvent toujours dans leurs pays mais qui ont au Québec un parent disposé à les aider dans leur établissement et ce, même si ce parent ne dispose pas des ressources financières suffisantes pour inscrire en leur faveur un engagement en bonne et due forme.

Les personnes ainsi sélectionnées dans le cadre de programmes spéciaux se retrouvent en partie dans les statistiques de la catégorie des réfugiés, mais également dans les statistiques relatives aux parents aidés, aux indépendants ou aux membres de la catégorie de la famille.

La sélection des indépendants

Le processus de sélection des indépendants s'effectue en deux étapes. Une présélection à partir du dossier permet d'abord d'écarter les candidatures qui ne correspondent manifestement pas aux exigences du Règlement. Les candidatures retenues en présélection passent ensuite à l'étape de la sélection proprement dite qui requiert généralement une entrevue afin de déterminer si le candidat répond aux critères établis.

Les données relatives à la sélection des indépendants en 1982-1983 comportaient, dans une large proportion, des personnes sélectionnées dans le cadre des programmes spéciaux dont il est fait mention au paragraphe précédent, ce qui explique leur importance. En 1983-1984, les données reflètent l'état de la situation dans le dossier des revendicateurs du statut de réfugié. La sélection des réfugiés et autres cas de détresse à l'étranger a dû être diminuée, mais les décisions relatives aux cas traités sur place ne sont pas encore arrêtées, dans une très grande majorité de cas, ce qui explique la baisse du total global des cas acceptés à titre « d'autres indépendants ».

Les réfugiés

En 1983-1984, 1210 dossiers de personnes catégorisées réfugiés ou appartenant à des catégories désignées par Règlement ont été acceptés, ce qui représente une baisse par rapport à 1982-1983, pour les raisons invoquées plus haut. De plus, la catégorie « réfugiés » en 1982-1983, comportait une grande part de dossiers d'Haïtiens traités dans le cadre du programme spécial de 1980-1981 et finalement complétés, à cause des délais au niveau de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada (C.E.I.C.), en 1982-1983 seulement. En ce sens, les données pour 1983-1984, surtout pour les réfugiés traités sur place, donnent une image plus fidèle de la situation des cas acceptés. Quant aux cas sélectionnés à l'étranger, des mesures ont dû être prises pour en limiter le nombre au vu du mouvement des requérants sur place et compte tenu des capacités d'accueil limitées du Québec.

La réunification des familles

Les résultats de la sélection révèlent une progression notable de la catégorie de la famille dont la part relative dans l'ensemble du mouvement passe de 42 % en 1982-1983 à 64,2 % en 1983-1984. En chiffres absolus, le nombre de dossiers acceptés dans le cadre de la réunification des familles s'est stabilisé par rapport à l'année précédente, passant de 6 044 dossiers acceptés en 1982-1983 à 6 881 en 1983-1984: 13,8 % d'augmentation comparé à 51 % l'année précédente.

La loi constituante du M.C.C.I. définit la réunification des familles comme l'un des principaux objectifs de la sélection des ressortissants étrangers. Le Ministère ne refuse aucune candidature de la catégorie de la famille, les candidats devant être préalablement parrainés par un proche parent qui s'engage à subvenir à leurs besoins après leur arrivée au Québec. En 1983, le Ministère a approuvé un total de 7 506 engagements souscrits par des résidents québécois en faveur de candidats immigrants dans les catégories de la famille et des parents aidés. Parmi les 8 823 demandes d'immigration étudiées dans ces deux catégories en 1983-1984, la part de la catégorie de la famille s'élevait à 86,1 % contre 81,9 % en 1982-1983.

Les parents aidés et autres indépendants

Si la part relative de la sous-catégorie des parents aidés décroît sensiblement par rapport à celle de la catégorie de la famille, elle diminue également par rapport à l'ensemble des dossiers traités passant de 1,5 % à 0,9 %. De plus, on constate qu'il s'agit de la sous-catégorie présentant le plus haut taux de refus. Les parents aidés appartiennent en effet à la catégorie générale des immigrants indépendant et doivent en conséquence démontrer leur capacité d'intégration au marché du travail. Un taux de refus élevé traduit donc les difficultés croissantes d'accès à l'emploi. Pour les mêmes raisons, la sous-catégorie des autres indépendants subit en 1982-1983 une baisse de 22,6 % à 16,8 % dans la part relative qu'elle occupe dans l'ensemble du mouvement.

Ces chiffres reflètent, avec un peu de retard peut-être, les mesures prises pour faire face à la situation difficile du marché de l'emploi en 1981-1982. Même si le taux de chômage a cessé de croître, le nombre de personnes disponibles sur le marché du travail est toujours élevé au point qu'un desserrement des contrôles, en 1983-1984, n'était pas justifié.

C'est dans cette perspective que le Ministère n'a accepté, en 1983-1984, que 1 125 offres d'emploi présentées par des employeurs québécois en faveur de candidats immigrants, ce qui ne constitue qu'une très légère augmentation de 2,5 % par rapport aux 1 097 offres d'emploi approuvées en 1982-1983.

Par ailleurs, le ministre a accepté, en vertu de son pouvoir dérogatoire, 2 270 candidatures dans les catégories de parents aidés et d'autres indépendants. Dans 87 % des cas, il s'agissait de personnes en situation de détresse, la plupart des revendicateurs sur place du statut de réfugié. Cette donnée reflète bien la situation dans ce dossier difficile. Comme les délais, au niveau fédéral, sont extrêmement longs, ces données n'apparaissent pas dans les statistiques finales des revendicateurs sur place acceptés. Elles pourront apparaître en 1984-1985 ou plus tard. Pour les 13 % qui restent, il s'agissait de personnes qui, conformément aux dispositions de l'article 40, ont pu démontrer leur capacité de s'établir avec succès au Québec.

Les investisseurs

Les effets de la conjoncture économique mondiale se sont reflétés sur le nombre de candidats investisseurs qui ont manifesté l'intention de venir s'établir au Québec. En 1983-1984, nous avons reçu 686 dossiers en provenance de plus de 66 pays, ce qui, par rapport aux 761 dossiers de 1982-1983, représente une diminution de près de 10 %.

Malgré la diminution du nombre de candidatures, les résultats demeurent encourageants, du fait que les immigrants investisseurs disposaient en moyenne de capitaux plus importants que lors des années antérieures. Ainsi, en 1983-1984, chaque candidat immigrant investisseur possédait en moyenne 429 000 $ par rapport à une moyenne de 336 000 $ en 1982-1983, ce qui représente une augmentation de plus de 27 %. Au total, cela représente des investissements potentiels de 194 millions de dollars par rapport à 264 millions pour l'année 1982-1983.

Depuis quelques années, le M.C.C.I. a fait des efforts importants afin d'intéresser les investisseurs au secteur manufacturier. En 1983-1984, ces efforts ont enfin commencé à se faire sentir et on a constaté une évolution dans ce sens. Traditionnellement, environ 18 % des candidats se dirigeaient vers le secteur manufacturier. En 1983-1984, pour la première fois, on a dépassé le seuil des 20 %. Même si cette augmentation semble à première vue peu significative, de nombreux indices nous laissent croire qu'il s'agit des premiers signes d'une tendance à la hausse.

Les revendicateurs du statut de réfugié

La décision fédérale d'octobre 1982 de mettre fin à l'aide financière accordée jusque là aux personnes dont la demande de statut de réfugié est à l'étude, de même que la croissance rapide que ce mouvement a connu au cours de 1983 ont amené au M.C.C.I. une importante clientèle qui a créé un impact majeur sur ses opérations.

Dans un premier temps, un effort a d'abord été fait pour tenter d'établir un certain contrôle sur cette clientèle. Pour ce faire, il a été convenu, après entente avec le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu que l'aide sociale serait accessible aux seules personnes détentrices d'un certificat de sélection du Québec (C.S.Q.). Cette politique est entrée en vigueur en avril 1983. Dans le but de protéger la santé publique et dans un souci humanitaire, en juillet 1983, l'assurance-maladie a été rendue accessible à tous les revendicateurs inscrits au M.C.C.I.

Activités de sélection en 1983-1984

Catégorie	(%)	Dossiers acceptés	(%)	Dossiers refusés	(%)	Dossiers annulés	(%)	Total
Entrepreneurs	(2,4)	262	(80,6)	4	(1,2)	59	(18,2)	325
Travailleurs autonomes	(2,3)	244	(69,7)	2	(0,6)	104	(29,8)	350
Retraités	(2,0)	213	(75,8)	18	(6,4)	50	(17,8)	281
Autres indépendants	(16,8)	1 800	(49,4)	1 074	(29,5)	772	(21,3)	3 646
Parents aidés	(1,0)	107	(8,7)	1 010	(82,2)	112	(9,1)	1 229
Réfugiés	(11,3)	1 210	(84,4)	31	(2,2)	193	(13,5)	1 434
Famille	(64,2)	6 881	(90,6)	0	(0,0)	713	(9,4)	7 594
Total	**(100,0)**	**10 717**	**(72,1)**	**2 139**	**(14,4)**	**2 003**	**(13,5)**	**14 859**

Activités de sélection en 1982-1983

Catégorie	(%)	Dossiers acceptés	(%)	Dossiers refusés	(%)	Dossiers annulés	(%)	Total
Entrepreneurs	(2,8)	398	(81,4)	6	(1,2)	85	(17,4)	489
Travailleurs autonomes	(2,1)	300	(68,2)	5	(1,1)	135	(30,7)	440
Retraités	(2,1)	300	(71,4)	23	(5,5)	97	(23,1)	420
Autres indépendants	(22,6)	3 260	(53,1)	1 453	(23,7)	1 426	(23,2)	6 139
Parents aidés	(1,5)	219	(15,0)	1 133	(77,7)	107	(7,3)	1 459
Réfugiés	(26,9)	3 877	(89,9)	112	(2,6)	323	(7,5)	4 312
Famille	(42,0)	6 044	(91,3)	0	(0,0)	574	(8,7)	6 618
Total	**(100,0)**	**14 398**	**(72,4)**	**2 732**	**(13,8)**	**2 747**	**(13,8)**	**19 877**

L'évolution de la situation, illustrée par les données du tableau reproduit plus loin, a cependant rendu les mesures prises inadéquates. Les services du M.C.C.I. à l'intention de cette clientèle, bien qu'augmentés au cours de 1983-1984, ont été débordés et la pression créée sur les autres services gouvernementaux, notamment le Centre des services sociaux du Montréal Métropolitain, s'est accrue considérablement.

Devant la complexité du problème et face au retard mis par les autorités fédérales à apporter des solutions pour le régler, les ministères québécois impliqués dans ce dossier ont décidé de présenter au Conseil des ministres un mémoire conjoint préparé par le M.C.C.I. Les mesures proposées visent à rendre admissibles, tout en comptabilisant les coûts, les requérants à l'aide sociale et à la Régie de l'assurance maladie du Québec (R.A.M.Q.).

En 1983-1984, le nombre de revendicateurs du statut de réfugié, qui ont présenté une demande de C.S.Q. pour avoir droit à l'aide sociale, s'est élevé à 2 094. Environ 1 500 C.S.Q. leur ont été émis durant la même période. Étant donné le grand nombre de revendicateurs, les délais enregistrés entre les différentes étapes de l'étude des dossiers (demande de C.S.Q., entrevue, recommandation, autorisation du ministre) se sont allongés considérablement, rendant d'autant plus nécessaire une révision globale de l'approche de ce dossier qui s'est concrétisé par la présentation du mémoire au Conseil des ministres.

L'immigration temporaire

Le M.C.C.I. a pour mandat de faciliter les conditions de séjour des ressortissants étrangers désirant s'installer au Québec pour une durée limitée afin d'étudier, de travailler ou de subir un traitement médical. Le programme d'immigration temporaire permet au Ministère de sélectionner les résidents temporaires en assurant l'application des politiques québécoises en matière d'enseignement, de travail et de santé. Conformément aux dispositions du règlement, le Ministère émet un Certificat d'acceptation du Québec (C.A.Q.) aux ressortissants étrangers se qualifiant comme résidents temporaires.

Les étudiants

En date du 15 octobre 1983, 7 550 étudiants étrangers poursuivaient des études dans les diffé-

rentes maisons d'enseignement du Québec, comparativement à 10 238 l'année précédente:

	1983	1982	1981
• niveau universitaire	5 436	7 180	6 808
• niveau collégial	839	1 179	977
• culture personnelle	363	676	624
• niveau secondaire	523	673	623
• niveau primaire	389	530	485
Total	**7 550**	**10 238**	**9 517**

Le Québec a donc enregistré en 1983 une baisse assez marquée du nombre d'étudiants étrangers inscrits dans ses différentes institutions d'enseignement. Cette baisse reflète, en partie, le résultat de l'application progressive de la politique relative aux frais de scolarité pour les étudiants étrangers. Depuis leur application, en 1978, et à chaque majoration adoptée depuis, en effet, les politiques de frais additionnels ont comporté des clauses « grand-père » exemptant les étudiants déjà inscrits des nouvelles directives. Avec le temps, ces exemptés historiques sont de moins en moins nombreux et les nouveaux arrivés, astreints au plein tarif, sont davantage touchés par les frais différentiels. La conjoncture mondiale et la récession économique sont sans doute aussi responsables, dans une certaine mesure, de la baisse du nombre d'étudiants étrangers.

Il faut cependant préciser que ces statistiques ne donnent qu'un portrait instantané de la réalité en date du 15 octobre de l'année en question (1983) et n'incluent pas, par exemple, les étudiants qui viennent au Québec pour des cours de langue intensifs pendant l'été. Au total, le nombre de C.A.Q. que le Ministère a accordés en 1983 à des étudiants étrangers s'élève à 13 418. Il s'agit d'une baisse de 15 % par rapport à l'année précédente.

Les travailleurs temporaires

Il existe deux catégories de travailleurs étrangers, ceux qui doivent détenir une offre d'emploi approuvée par le M.C.C.I. et ceux qui sont exemptés de l'obligation de faire valider leur offre d'emploi. Cette dernière catégorie comprend, à titre d'exemple, les étudiants étrangers enseignant à temps partiel ou participant à un stage de formation dans le cadre de leur programme d'études.

La Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada (C.E.I.C.) a accordé, en 1983, un total de 21 772 permis de travail temporaire à des ressortissants étrangers se destinant au Québec. Cependant, à la suite d'une entente administrative avec la C.E.I.C., le Ministère n'exerce ses pouvoirs de sélectionner cette clientèle que pour une certaine proportion des cas. En effet, le Ministère n'intervient généralement pas dans le cas des travailleurs étrangers qui sont exemptés de la procédure de validation d'emploi et qui n'entrent au Québec que pour peu de temps. C'est le cas, par exemple, des personnes venant au Québec pour superviser l'installation de matériel spécialisé acheté à l'étranger ou encore pour offrir des services bénévoles à un organisme religieux.

Le Ministère a accordé en 1983 un total de 5 250 C.A.Q. à des ressortissants étrangers travaillant temporairement au Québec. Il s'agit d'une hausse de l'ordre de 3,4 % par rapport à l'année précédente. Une tendance à la baisse se manifeste toutefois dans la catégorie des travailleurs astreints à la procédure de validation d'emploi, le M.C.C.I. n'ayant approuvé en 1983-1984 que 2 717 offres d'emploi, soit 21 % de moins qu'en 1982-1983.

Il est à noter que près du tiers des offres d'emploi approuvées par le Ministère s'adressaient à des travailleurs domestiques. Afin de mieux protéger cette catégorie de travailleurs, le M.C.C.I. a mis sur pied depuis 1982-1983, une série de mesures axées sur la prévention et le contrôle.

Les cas médicaux

Le Ministère autorise les ressortissants étrangers à séjourner au Québec afin d'y recevoir un traitement médical lorsque les soins requis pour leur état de santé ne sont pas disponibles dans leur pays de résidence. En 1983, 49 personnes ont reçu un C.A.Q. dans le cadre de ce programme.

Les services aux immigrants

De l'accueil en aéroport à l'orientation scolaire et professionnelle en passant par les attestations de scolarité et les services sociaux, le Ministère assure aux nouveaux résidents des services personnels d'accueil et d'établissement. Il faut ajouter que les réfugiés bénéficient d'un accueil particulier et d'un suivi prolongé afin de soutenir leur établissement physique, social, économique et culturel.

Les revendicateurs du statut de réfugié

Des vagues importantes et imprévisibles d'arrivées de revendicateurs du statut de réfugié ont soumis les structures d'accueil et d'adaptation du Ministère à de fortes pressions cette année encore. Rappelons que le gouvernement fédéral décidait en octobre 1982 de couper l'aide financière à l'établissement à ces requérants en attente de statut au Canada. Cette décision aggravait la situation déjà précaire de ces revendicateurs du statut de réfugié et augmentait le fardeau financier et la charge de travail des structures d'accueil du Ministère et des organismes non-gouvernementaux (O.N.G.). En effet, nos partenaires du réseau d'accueil ont dû investir une partie importante de leurs énergies et de leurs ressources pour venir en aide à cette clientèle. C'est pourquoi, le Ministère ajouta une contribution de 30 000 $ aux subventions déjà accordées aux O.N.G. afin de soutenir de nouveaux projets rendus nécessaires par cette situation d'urgence. De plus, le programme d'aide à la création d'emplois temporaires contribua à donner un sérieux coup de main à neuf organismes d'accueil qui s'occupent des personnes en attente de statut.

L'accueil général

Au cours de l'exercice 1983-1984, les agents d'accueil du M.C.C.I. ont accueilli 10 928 personnes aux aéroports de Mirabel et de Dorval. Au siège social du Ministère, 27 450 clients ont été reçus et aidés dans leurs démarches de premier établissement. Les clients reçoivent alors d'emblée les informations demandées et des conseils appropriés, ou sont orientés vers les services pertinents.

On a de plus aidé 1 710 personnes pour l'obtention d'un permis de conduire avec l'assistance d'interprètes ou par l'attestation de l'authenticité de permis étrangers.

L'accueil des réfugiés

Les réfugiés sélectionnés à l'étranger bénéficient d'un accueil aux aéroports et d'un suivi psychosocial et administratif pendant la première année de leur établissement au Québec. Cette clientèle comptait près de 1 595 personnes en 1983-1984, dont environ la moitié sont des réfugiés du Sud-Est asiatique, les autres venant principalement de l'Europe de l'Est et de l'Amérique centrale. De plus, cinq personnes souffrant de tuberculose ont été reçues et traitées au Québec et 33 enfants mineurs non accompagnés ont été pris à charge par des familles d'accueil reliées aux organismes reconnus par le ministère des Affaires sociales (M.A.S.) pour donner suite aux deux programmes spéciaux d'accueil des réfugiés que le M.C.C.I. administre en collaboration avec le M.A.S.

Le parrainage collectif des réfugiés

En 1983-1984, dans le cadre du programme de parrainage collectif des réfugiés, le M.C.C.I. a traité 49 demandes de divers groupes de citoyens, surtout de la région de Montréal. Le nombre de réfugiés parrainés, entrés au Québec en 1983, a été de 186 dont 50 avec engagement auprès du M.C.C.I. et 136 avec engagement auprès de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada.

Les équivalences d'études

L'entente entre le M.C.C.I. et le ministère de l'Éducation (M.E.Q.), qui a été signée l'an dernier et qui permet au M.C.C.I. d'émettre toutes les équivalences d'études sur des documents officiels du M.E.Q., est entrée en vigueur en novembre 1983. Dans le cadre de cette entente, le M.C.C.I. a réussi à établir plus de 300 dossiers de recherche pour des études dont l'évaluation n'avait pas été faite encore par le M.E.Q. Au total, la Division des équivalences d'études a reçu 5 746 clients et délivré 3 103 attestations d'équivalence d'études. Pour établir ces équivalences d'études le M.C.C.I. n'accepte que des documents originaux qu'il fait traduire s'ils ne sont pas rédigés en français ou en anglais et toutes les mesures sont prises pour garantir aux institutions québécoises et aux employeurs la meilleure adéquation possible entre les acquis académiques des nouveaux résidents et leur correspondance au Québec.

Les services sociaux

Au cours de l'exercice financier 1983-1984, la Division des services sociaux a reçu 2 896 clients pour des besoins divers au plan administratif ou psychosocial.

Tout en intensifiant sa collaboration avec le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, le M.C.C.I. a prolongé son programme d'information auprès des intervenants des réseaux publics et parapublics en produisant un document écrit et un audiovisuel. Ces documents serviront de moyen de formation du personnel du M.M.S.R. et d'autres ministères éventuellement.

Enfin, mentionnons que le Ministère a consacré 39 806,67 $ pour aider temporairement diverses catégories de nouveaux résidents en situation de détresse.

La formation linguistique

Qu'ils se destinent ou non au marché du travail, l'adaptation des immigrants à leur nouveau pays passe d'abord par l'apprentissage du français, allant de pair avec une initiation aux us et coutumes de la société québécoise. D'autre part, certains immigrants arrivés dans les années précédentes n'ont pu, pour diverses raisons, telle une entrée immédiate sur le marché du travail, accéder à cette connaissance de la langue et du milieu.

Afin d'atteindre ses objectifs de francisation des immigrants, le M.C.C.I. maintient en opération un réseau de huit COFI (Centre d'orientation et de formation des immigrants) dont trois sont situés à l'extérieur de Montréal, soit à Québec, Hull et Sherbrooke.

Pour rejoindre la plus vaste clientèle possible, différentes formes de cours sont offerts à la population immigrante et immigrée.

Le cours à temps complet

Tout d'abord, dans le cadre du « Programme national de formation en établissement » (P.N.F.E.), les COFI offrent des cours à plein temps aux immigrants des différentes catégories se destinant au marché du travail. C'est ainsi que, par le biais de ce programme, environ 2 800 immigrants auront bénéficié en 1983-1984, de 30 semaines de cours de français. En plus de recevoir cette formation gratuitement, environ 65 % de la clientèle reçoit une allocation de formation hebdomadaire variant entre 25,00 $ et 150,00 $ environ, selon la situation familiale des stagiaires. Il est intéressant de noter qu'environ 50 % de cette clientèle se compose de femmes.

Les cours intensifs

Ensuite, en vertu d'accords avec le Secrétariat d'État fédéral, dans le cadre des programmes de citoyenneté, le Ministère offre des cours à temps partiel selon des formules diverses, marquées au coin de la plus grande souplesse possible.

C'est ainsi qu'en 1983-1984, environ 15 000 heures / groupe auront été réservées aux cours intensifs. Cette approche reçoit de plus en plus la faveur de la population immigrante. Selon cette formule, le stagiaire s'inscrit sur une base mensuelle à raison de seize heures / semaine, les cours ayant lieu selon la disponibilité des étudiants, soit en matinée ou en après-midi. Chacun est libre de se réinscrire au besoin, jusqu'à concurrence de huit fois. Mille personnes auront choisi ce type de formation en 1983-1984.

Les cours sur mesure

Une autre initiative du Ministère aura connu un grand succès au cours de cette exercice financier. Il s'agit de ce qu'il est maintenant convenu d'appeler les « Cours sur mesure ». Comme l'appellation le suggère, il s'agit ici d'une formule qui prône une souplesse optimale à deux niveaux. Tout d'abord, ces cours se donnent dans des endroits et à des heures choisis par la clientèle. Que ce soit dans les locaux des différents groupes ethniques, dans un C.L.S.C. ou ailleurs, le personnel enseignant se rend sur place, réduisant ainsi au minimum les problèmes reliés aux déplacements souvent difficiles pour ce type de clientèle. Ces cours peuvent avoir lieu aussi bien en soirée que pendant la fin de semaine.

Ensuite, cette formule se distingue par la souplesse de son contenu pédagogique. En effet, c'est à partir des besoins d'un groupe donné que le professeur oriente son enseignement. Ainsi, tel groupe d'analphabètes se verra accorder une attention toute spéciale à ce besoin spécifique alors qu'un autre, ayant une bonne connaissance des habilités dites actives, recevra un enseignement répondant à ses attentes en lecture et en écriture.

Pour l'année 1983-1984, 13 000 heures / groupe auront atteint environ 1 500 personnes.

Enfin, pour compléter son action, le Ministère offre à 19 partenaires du réseau du ministère de l'Éducation des contrats de service totalisant environ 32 000 heures / groupe. Ce complément à nos activités permet d'atteindre partout sur le territoire du Québec environ 4 500 immigrants.

Tableau 1

Cours à temps plein 1983-1984

COFI	Report Jours / élève 1982-1983	Achats Jours / élève 1983-1984	Total Jours / élève utilisés 1983-1984	Report Jours / élève 1984-1985
Alain-Grandbois	21 090	52 335	73 425	19 350
Maurice-Lefebvre	18 510	52 575	71 085	23 925
Nord	17 940	51 930	69 870	22 050
Olivar-Asselin	23 790	35 820	59 610	11 250
Saint-Charles	10 890	25 155	36 045	1 800
Estrie	3 810	10 500	14 310	3 000
Québec	12 210	19 500	31 710	7 425
Outaouais	2 287	8 459	10 746	675
Katimavik	3 165	—	3 165	—
C.S.R. Harricana	—	1 500	1 500	750
Total	**113 692**	**257 774**	**371 466**	**90 225**

Tableau 2

Cours à temps partiel 1983-1984 en gestion directe

COFI	Heures utilisées	
Alain-Grandbois	4 455	
		13 048,8 sur mesure
Saint-Charles	25 448	
		12 399,3 intensifs
Estrie	639	
Outaouais	1 851	
Québec	108	
Total	**32 501**	

Tableau 3

Cours en sous-traitance 1983-1984

Liste des commissions scolaires régionales ou locales	Nombre d'heures / groupe données en 1983-1984	Coût $
Blainville / Deux-Montagnes	180	5 400
Chambly	1 015	30 450
Jérôme-le-Royer	720	21 600
Lakeshore / Baldwin-Cartier	2 970	89 100
Lignery	840	25 200
Commission des écoles catholiques de Montréal	14 123	423 690
Sainte-Croix	8 550	256 500
Saint-François	588	17 640
Chicoutimi	720	20 160
Côte-Sud	300	8 400
Sault-Saint-Louis	540	15 120
Commission des écoles catholiques de Verdun	160	4 480
Mauricie	180	5 040
Provencher	90	2 520
Lac Témiscamingue	300	8 400
Bois-Francs	360	10 080
Louis-Hémon	355	9 940
Vieilles-Forges	240	6 720
De la Péninsule	180	5 040
Total	**32 411**	**965 480**

Organigramme du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration (en voie de révision)

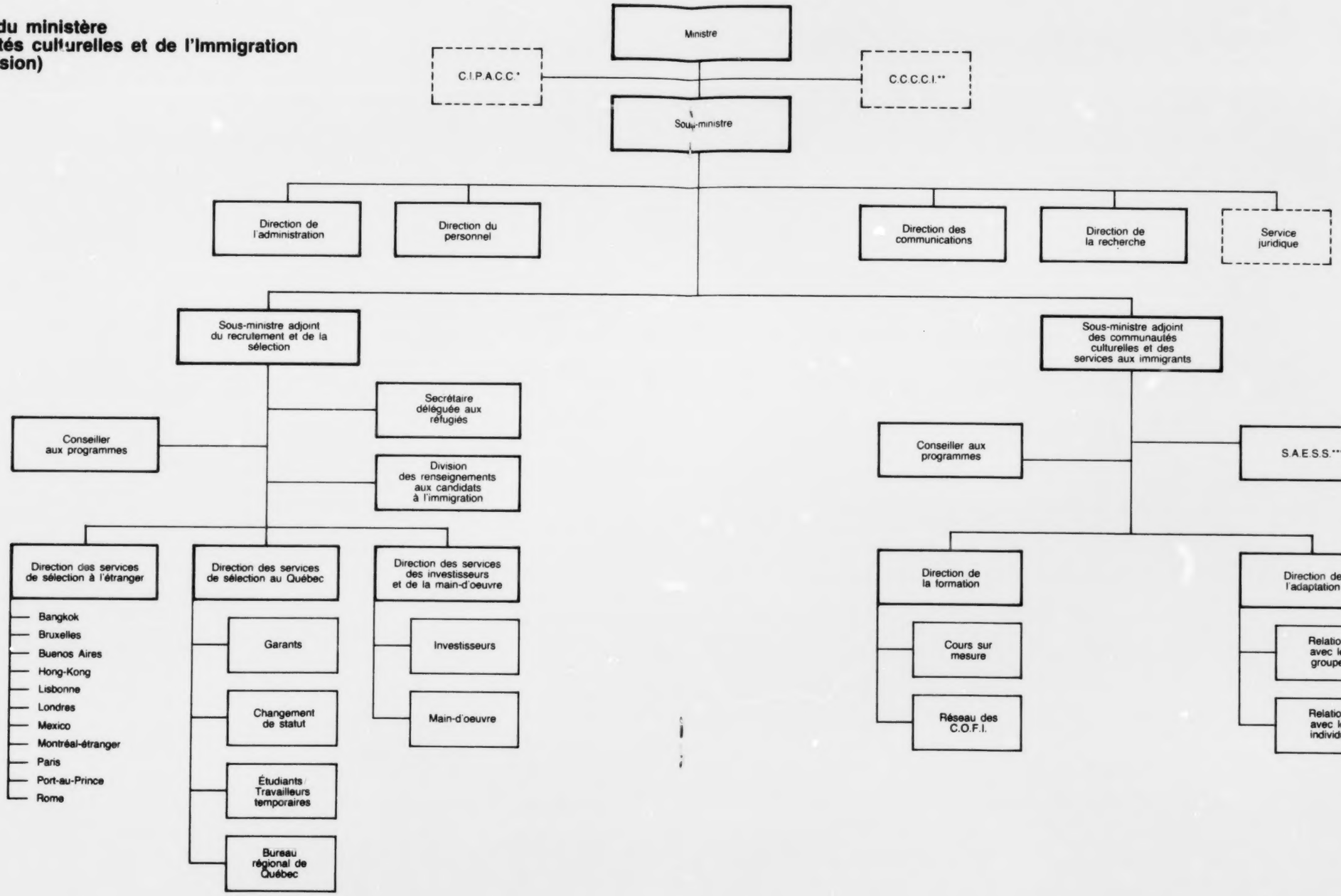

* Comité d'implantation du plan d'action à l'intention des communautés culturelles
** Conseil consultatif des communautés culturelles et de l'immigration
*** Secrétariat de l'administration des ententes de sécurité sociale

Les communautés culturelles

Au cours de l'exercice 1983-1984, le Ministère a complété la consolidation et la diversification des programmes d'aide financière qui s'adressent aux organismes des communautés culturelles afin d'assurer le maintien et le développement des cultures d'origine ainsi que la promotion de celles-ci dans le milieu québécois. En plus des sept programmes réguliers de l'aide financière qui s'adressent aux communautés culturelles, le Ministère administre pour la deuxième année un huitième programme d'aide financière consacré à la création d'emplois temporaires. Ce programme qui avait déjà connu un succès remarquable auprès des communautés culturelles et aussi des organismes multi-ethniques de notre réseau de partenaires en 1982-1983, s'est avéré au cours du présent exercice une expérience des plus positives. Le budget de 1 300 000 $ a permis de créer 318 nouveaux emplois; au sein de ces emplois, 116 ont été accordés à des organismes multi-ethniques et 202 à des organismes mono-ethniques. Chaque emploi d'une durée de vingt semaines a coûté 4 000 $. Le budget de ce programme d'aide financière ainsi que le budget des dix autres programmes ont été publiés en annexe.

Les femmes immigrées

Ce dossier demeure des plus actifs depuis qu'il a bénéficié d'un impact remarquable avec le succès du Colloque « Femmes immigrées, à nous la parole » de juin 1982. Les 111 recommandations qui en ont découlé ont requis un suivi intense dans un champ de participation de plus en plus large. Un plan d'action précis et détaillé a été présenté au Ministère par les intervenants rattachés aux organismes mono-ethniques et multi-ethniques de notre réseau. Ce Colloque a amené plusieurs nouveaux groupes de femmes de différentes origines à se structurer dans des activités cohérentes permettant au Ministère de s'associer à la poursuite de leurs objectifs.

Le Ministère a attribué des subventions afin de contribuer soit à la mise sur pied et au fonctionnement de l'organisme, soit à la réalisation d'un calendrier d'activités planifiées, soit à la réalisation d'activités plus circonscrites et ponctuelles. Ainsi, une vingtaine d'organismes ont été appuyés par des subventions totalisant près de 125 000 $.

D'autre part, le programme de création d'emplois temporaires déjà mentionné a permis d'attribuer 21 emplois, soit un octroi total de l'ordre de 84 000 $ à des organismes engagés dans une recherche de solution aux problèmes des femmes immigrées dans la société québécoise d'aujourd'hui.

Le Ministère a contribué de plus à l'organisation et au succès du Colloque « Femmes d'ici et d'ailleurs » qui s'est tenu dans la ville de Québec en avril 1983. Ce Colloque organisé sous les auspices de la Confédération des associations linguistiques et culturelles du Québec a réuni 150 participantes dont de nombreuses québécoises d'origine. Enfin, le Ministère collabore et suit de près la constitution récente d'un regroupement multi-ethnique d'associations féminines dans la région de Montréal: « Le collectif des organismes de femmes immigrées » qui entend unifier l'action de ces divers groupes.

Les travailleurs immigrés

Depuis cinq ans, le M.C.C.I. subventionne des organismes voués à la défense des droits des travailleurs immigrants ainsi que d'autres organismes préoccupés par des problèmes de placement et d'insertion dans le milieu du travail. Le suivi de ce dossier vise une plus grande coordination des efforts et une meilleure utilisation des ressources disponibles. Grâce aux efforts du Ministère et à la collaboration des principaux intervenants, la table de concertation des travailleurs immigrants a tenu sa première réunion le 9 mars 1983. Ce nouvel organisme de concertation permettra une action soutenue, d'autant plus nécessaire que les travailleurs immigrés sont d'une façon évidente les plus durement touchés par le chômage et l'inflation.

Le Prix des communautés culturelles

Ce Prix décerné annuellement a été attribué par le ministre, pour la première fois cette année, à mesdames Thérèse Benguerel, Denise Lainé et Mathilde Marchand, du Centre social d'aide aux immigrants. Doté d'une bourse de 15 000 $, il est accordé à une personne qui, par son travail ou son engagement communautaire, a contribué de façon notable à la prévention, à l'enrichissement, à une meilleure connaissance d'une communauté culturelle et au rapprochement entre une ou des communautés culturelles et la communauté francophone du Québec. Les 115 candidatures présentées à ce premier concours démontrent qu'il a su susciter beaucoup d'intérêt et d'enthousiasme. Les réalisations, que l'attribution du Prix des communautés culturelles met en évidence, nous révèlent d'une manière remarquable combien elles engagent de bonne volonté et d'énergie dans bien des milieux et parmi de nombreuses personnes de différentes origines établies au Québec.

Le concours « Tout l'art du monde »

À titre expérimental, le Ministère a lancé cette année le concours « Tout l'art du monde » qui dispose d'un budget de 50 000 $ en vue d'acquérir des oeuvres d'art sélectionnées par un jury. Le concours s'adresse aux artistes issus des communautés culturelles. Il vise un double objectif: accorder une aide financière à ceux et celles dont les oeuvres auront été retenues et permettre une plus grande diffusion de l'art de ces créateurs et créatrices dont la contribution à la culture québécoise mérite d'être soulignée. Le premier concours a connu un succès dépassant des espoirs les plus optimistes: 263 artistes, originaires de 53 pays et établis à Montréal et à travers toutes les régions du Québec, ont présenté, en moyenne, deux oeuvres chacun. Le jury a pu retenir 38 oeuvres de créateurs et créatrices issues de 23 pays différents. Pour accompagner une exposition itinérante, le Ministère a publié un catalogue et une affiche-dépliant présentant les artistes et leur oeuvre.

L'administration des ententes de sécurité sociale

Afin de favoriser la mobilité des personnes, le Québec a signé des ententes de réciprocité en matière de sécurité sociale avec l'Italie, la France, le Portugal, la Grèce et les États-Unis. Des ententes avec d'autres pays sont en voie de négociation. Au cours de l'exercice 1983-1984, le Secrétariat de l'administration des ententes de sécurité sociale (S.A.E.S.S.) a administré quatre ententes, soit avec l'Italie en vigueur depuis janvier 1979, le Portugal (juillet 1979), la France (novembre 1981) et la Grèce (septembre 1983).

La principale activité du S.A.E.S.S. consiste à aider les résidents québécois à présenter des demandes de pension payables par les pays contractants. Les ententes permettent notamment aux résidents québécois d'obtenir des pensions des pays contractants auxquelles ils n'auraient pas eu droit en vertu de leurs seules années de contribution dans ce pays. À titre d'exemple, si un Italien a contribué huit ans en Italie avant d'immigrer au Québec, il n'a pas droit à une pension de vieillesse italienne parce que l'Italie exige 15 années de contribution. En vertu de l'entente Québec-Italie, on additionne les années de contribution en Italie et les années de contribution au régime des rentes du Québec et, si le total est égal ou supérieur à 15 ans, le requérant aura droit à sa pension italienne. La plupart des Italiens établis au Québec doivent recourir aux dispositions de l'entente pour avoir droit à une pension.

Essentiellement, le S.A.E.S.S. doit inciter les résidents québécois, qui ont contribué aux régimes de rentes dans les pays contractants, à déposer des demandes de pension payables par ces pays. Le Secrétariat les informe des critères d'admissibilité, les aide à compléter des formulaires de demande et assure l'acheminement des dossiers dans les pays contractants.

Au chapitre des pensions, les ententes ont pour effet:

- de rendre admissibles aux prestations des régimes visés par les ententes les travailleurs qui n'auraient normalement pas droit à des prestations en vertu des seules dispositions du régime des rentes du Québec ou des régimes des pays contractants; pour ce faire, leurs périodes de participation à l'un ou l'autre des régimes visés sont totalisées;
- d'éviter que les ressortissants des pays contractants, qui travaillent temporairement au Québec, de même que les ressortissants québécois qui travaillent temporairement dans un pays contractant, aient à cotiser en même temps à deux régimes;
- de permettre le versement, hors du Québec et hors des pays contractants, des prestations acquises en vertu des ententes;
- de permettre aux résidents du Québec de présenter au Secrétariat de l'administration des ententes de sécurité sociale leurs demandes de prestations payables par les pays contractants;
- de permettre aux résidents des pays contractants de présenter aux organismes compétents de ces pays leurs demandes de prestations payables par le Québec.

En règle générale, les rentes visées par les ententes sont la retraite, l'invalidité, la survie et les prestations de décès. On doit noter que l'entente avec la France touche également l'assurance maladie, l'assurance hospitalisation, les accidents du travail, les maladies professionnelles et les allocations familiales.

De nombreux ministères et organismes québécois sont impliqués dans ces ententes (M.R.I., M.M.S.R., M.A.S., M.C.C.I., Revenu, R.R.Q., R.A.M.Q., C.S.S.T.). Face à cette situation, le comité qui regroupe ces ministères et organismes (C.N.E.S.S.) a convenu de la nécessité de la mise sur pied d'un organisme de liaison chargé de l'application des ententes et c'est au M.C.C.I. qu'on a demandé d'assurer la responsabilité de l'organisme de liaison.

En 1983-1984, le volume des demandes de pension payable par l'Italie s'est établi à 133 $ par mois en moyenne comparativement à 33 $ pour la France et 2 $ pour le Portugal. Les premières demandes pour la Grèce ont été enregistrées en mars 1984.

Demandes de pensions payables par les pays contractants
Avril 1983 à mars 1984

Nouvelles demandes:	Italie	France	Portugal	Grèce	Total
Avril	127	48	01	—	176
Mai	143	28	02	—	173
Juin	145	46	05	—	196
Juillet	119	25	03	—	147
Août	83	14	01	—	98
Septembre	173	31	02	—	206
Octobre	156	33	02	—	191
Novembre	136	31	02	—	169
Décembre	103	19	00	—	122
Janvier	155	37	04	—	196
Février	140	46	03	—	189
Mars	138	34	02	23	197
Total	**1 618**	**392**	**27**	**23**	**2 060**

L'administration du Ministère

En 1983-1984, toujours dans un contexte économique de rareté des ressources, le Ministère, tout en évitant les mises en disponibilité, a poursuivi ses efforts pour rationaliser ses activités, réaffecter des employés et, finalement, réussir à faire plus avec moins sans pour autant sacrifier la qualité des services offerts. Au cours du présent exercice, le M.C.C.I. a donc amorcé la réorganisation administrative du Secteur des communautés culturelles et des services aux immigrants, le Secteur du recrutement et de la sélection des immigrants ayant déjà été restructuré au cours du précédent exercice.

En matière de développement des ressources humaines et dans le cadre du programme d'égalité en emploi pour les femmes, le Ministère a prolongé son programme de libération pour études, à temps plein et partiel, pour permettre la progression professionnelle des employées et a offert des sessions d'information à l'intention des femmes professionnelles admissibles à des concours de cadre supérieur.

L'amélioration des services à la clientèle

L'amélioration des services à la clientèle constitue un objectif ministériel majeur pour le M.C.C.I. Pour réaliser cet objectif et répondre aux exigences du Secrétariat des relations avec les citoyens, les gestionnaires du Ministère ont déposé, à l'automne 1983, un plan d'action visant à améliorer les services à la clientèle. On a aussi commandé une étude sur le volume et la nature de la clientèle se présentant au siège social du Ministère. Plusieurs des recommandations formulées dans le rapport « Étude des services à la clientèle », déposé par la firme Joly, Gagnon, Thibault et Ass. en janvier 1984, sont déjà réalisées ou en voie de l'être. Le Ministère a créé un poste additionnel de téléphoniste préposé aux renseignements, demandé aux Travaux publics de réaménager le hall d'entrée, amélioré l'étalement des rendez-vous sur toute la journée, etc. Le Ministère a également mis sur pied un Comité de coordination des services à la clientèle, présidé par le répondant ministériel auprès du Secrétariat des relations avec les citoyens et coordonnateur du plan d'action ministériel. Mentionnons enfin que le Ministère a déjà mené à bien un certain nombre d'actions prévues au plan ministériel visant à améliorer les services à la clientèle, telles la création d'une banque d'interprètes chez le personnel et la sensibilisation des fonctionnaires du Ministère aux particularités de sa clientèle.

Personnel de direction du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration (au 31 mars 1984)

- **Ministre**
  Gérald Godin
  Directeur de cabinet: Michel Beaubien
- **Sous-ministre**
  Juliette Barcelo
- **Sous-ministres adjoints**
  Régis Vigneau
  Roger Prud'homme

Secteur du recrutement et de la sélection

- **Sous-ministre adjoint responsable**
  Régis Vigneau
- Direction des services des investisseurs et de la main-d'oeuvre
  — Directeur: poste vacant
  — Chef du Service de la main-d'oeuvre: Jean-Paul Normand
  — Chef du Service des investisseurs: Rodrigue Caron
- Direction des services de sélection au Québec
  — Directeur: Gérard Pinsonneault
- Direction des services de sélection à l'étranger
  — Directeur: Paul Simard

Chef de poste à Bangkok: Simon Forest
Chef de poste à Bruxelles: Robert Smith
Chef de poste à Buenos-Aires: Pierre Danis
Chef de poste à Hong-Kong: Jean Desraspes
Chef de poste à Lisbonne: Marcel Collin
Chef de poste à Londres: Claude Lemire
Chef de poste à Mexico: Andrée Carrier
Chef de poste à Paris: Michel Charron
Chef de poste à Port-au-Prince: Guy Paquette
Chef de poste à Rome: Jean-Pierre Tainturier
Chef de poste à Montréal-étranger: Raymond Sauvé

Secteur des communautés culturelles et des services aux immigrants

- **Sous-ministre adjoint responsable**
  Roger Prud'homme
- Direction de l'adaptation
  — Directeur: poste vacant
  — Chef du Service des relations avec les individus: Jean-Marie Lafortune
  — Chef du Service des relations avec les groupes: Jacques Bissonnette

- Direction de la formation
  - — Directeur: Jean-Marie Roy
  - — Directeur adjoint: Marcel Vaillancourt
  - — Directeur du COFI Alain-Grandbois: André Lataille
  - — Directrice du COFI Maurice-Lefebvre: Anne Borrien
  - — Directeur du COFI Nord: Paul Boismenu
  - — Directeur du COFI Olivar-Asselin: Marcel A. Dupont
  - — Directeur du COFI Saint-Charles: Roger Giroux
  - — Directeur du COFI de Québec: Jean-Paul Beaulieu
  - — Directeur du COFI de l'Estrie: Paul-André Dionne
  - — Directrice du COFI de l'Outaouais: Michèle Vanier

Secteur de la gestion et de la planification

- **Sous-ministre responsable**
  Juliette Barcelo
- Direction de l'administration
  - — Directeur: Pierre Tremblay
  - — Chef du Service organisation et systèmes: Gérard Voyer
- Direction du personnel
  - — Directeur: Fernand Bourgault
- Direction de la recherche
  - — Directeur: Pierre-Étienne Laporte
- Direction des communications
  - — Directeur: Enrico Riggi
- Service juridique
  Responsable: Michel Jarry

Organismes relevant du ministre

M. Umberto di Genova agit comme président du Conseil consultatif des communautés culturelles et de l'immigration (C.C.C.C.I.).

M. Egan Chambers agit comme président du Comité pour l'implantation du plan d'action à l'intention des communautés culturelles (C.I.P.A.C.C.) et M. Jacques Johnson comme secrétaire.

Répartition des effectifs entre les directions en 1983-1984 (au 31 mars 1984)

Éléments de programmes	Cadres	Professionnels	Enseignants	Employés de bureau, techniciens, assimilés et ouvriers	Total
C.I.P.A.C.C.	1				1
Communautés culturelles		3		1	4
D.R.A.C.I.		3		2	5
Services de sélection à l'étranger	2	23		7	32
Services de sélection au Québec	1	18		20	39
Investisseurs et main-d'oeuvre	3	16		11	30
Adaptation	3	18		20	41
Formation	9	20	116	38	183
Bureau des sous-ministres	3 (a)	5		10	18
S.A.E.S.S.		1		9	10
Communications	1	7		8	16
Recherche	1	9		3	13
Personnel	1	4		8	13
Administration	2	8		20	30
Total	**27**	**135**	**116**	**157**	**435 (b)**

a) Il s'agit d'un poste de sous-ministre et de deux postes de sous-ministres adjoints.

b) L'effectif total de 435 postes ne comprend pas:
- — les 20 employés du cabinet du ministre, dont sept ont un statut d'employé permanent dans la fonction publique;
- — les cinq membres du C.I.P.A.C.C.

Le budget
Exercice financier 1983-1984

Activités	Budget ($)	Dépenses réelles ($)	Pourcentage des dépenses budgétaires (%)	Effectifs autorisés (nombre de postes)	Unités administratives
Haute direction du Ministère	1 708,8	1 639,1	96	19	*Cabinet du ministre Bureau des sous-ministres Conseil consultatif
C.I.P.A.C.C.	409,0	378,5	93		Comité d'implantation du plan d'action des communautés culturelles
Communautés culturelles	1 530,8	1 502,9	98	3	Communautés culturelles
Sélection à l'étranger	1 729,5	1 606,1	93	37	Services de sélection à l'étranger
Sélection au Québec	926,3	1 048,5	113	39	Services de sélection au Québec
Investisseurs et main-d'oeuvre	1 351,5	1 111,6	82	30	Investisseurs et main-d'oeuvre
Formation linguistique	10 506,5	9 644,5	92	183	Direction de la formation
Accueil, établissement et adaptation	3 967,3	3 986,4	101	42	Direction de l'adaptation
Communications	932,1	799,7	86	16	Direction des communications
Recherche	554,4	445,9	80	13	Direction de la recherche
Personnel	668,9	699,0	105	13	Direction du personnel
Administration	1 154,1	1 151,4	99	30	Direction de l'administration
S.A.E.S.S.	91,1	129,4	142	10	Secrétariat de l'administration des ententes de sécurité sociale
Total des activités	**25 530,3**	**24 143,0**	**95**	**435**	**Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration**

* L'effectif total de 435 postes ne comprend pas les employés du cabinet du ministre

État des crédits et des dépenses du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration (au 31 mars 1984)

Catégorie	Crédits ($)	Dépenses ($)	Poucentage des dépenses budgétaires (%)
Traitements	13 946,3 $	12 895,8 $	92,5 %
Occasionnels	3 478,4 $	3 909,1 $	112,4 %
Transports	584,8 $	464,3 $	79,4 %
Services	2 440,3 $	1 911,1 $	78,3 %
Entretien	30,0 $	26,4 $	88,0 %
Loyers	155,0 $	150,0 $	96,8 %
Fournitures	322,5 $	279,1 $	86,5 %
Équipement	143,5 $	127,7 $	89,0 %
Transferts	4 386,1 $	4 349,9 $	99,2 %
Perfectionnement	35,4 $	29,6 $	83,6 %
Prêts et avances	8,0 $	0,0 $	0,0 %
Total	**25 530,3 $**	**24 143,0 $**	**94,6 %**

Élément 01
C.I.P.A.C.C.

Catégorie	Crédits ($)	Dépenses ($)	Poucentage des dépenses budgétaires (%)
Traitements	57,7 $	80,7 $	139,9 %
Occasionnels	257,7 $	227,1 $	88,1 %
Transports	28,0 $	13,5 $	48,2 %
Services	55,4 $	51,7 $	93,3 %
Entretien	0,0 $	0,0 $	0,0 %
Loyers	5,3 $	3,3 $	62,3 %
Fournitures	4,4 $	2,2 $	50,0 %
Équipement	0,0 $	0,0 $	0,0 %
Transferts	0,0 $	0,0 $	0,0 %
Perfectionnement	0,0 $	0,0 $	0,0 %
Prêts et avances	0,5 $	0,0 $	0,0 %
Total	**409,0 $**	**378,5 $**	**92,5 %**

Élément 02
Communautés culturelles

Catégorie	Crédits ($)	Dépenses ($)	Poucentage des dépenses budgétaires (%)
Traitements	104,1 $	103,8 $	99,7 %
Occasionnels	58,6 $	57,2 $	97,6 %
Transports	3,9 $	2,5 $	64,1 %
Services	111,2 $	87,1 $	78,3 %
Entretien	0,0 $	0,0 $	0,0 %
Loyers	0,0 $	0,0 $	0,0 %
Fournitures	0,0 $	0,0 $	0,0 %
Équipement	0,0 $	0,0 $	0,0 %
Transferts	1 252,5 $	1 252,3 $	100,0 %
Perfectionnement	0,0 $	0,0 $	0,0 %
Prêts et avances	0,5 $	0,0 $	0,0 %
Total	**1 530,8 $**	**1 502,9 $**	**98,2 %**

Élément 03

Catégorie	Services de sélection à l'étranger		Services de sélection au Québec		Main-d'oeuvre		Total élément 03		
	Crédits ($)	Dépenses ($)	Crédits ($)	Dépenses ($)	Crédits ($)	Dépenses ($)	Crédits ($)	Dépenses ($)	Pourcentage des dépenses budgétaires (%)
Traitements	1 531,6 $	1 438,4 $	835,6 $	952,3 $	1 152,9 $	969,6 $	3 520,1 $	3 360,3 $	95 %
Occasionnels		5,3 $	75,2 $	81,3 $	110,0 $	65,4 $	185,2 $	152,0 $	82 %
Transports	141,2 $	112,0 $	9,6 $	9,6 $	59,1 $	50,9 $	209,9 $	172,5 $	82 %
Services	49,1 $	48,6 $	5,9 $	5,3 $	29,5 $	25,7 $	84,5 $	79,6 $	94 %
Entretien									
Loyers									
Fournitures	3,0 $	1,7 $					3,0 $	1,7 $	57 %
Équipement									
Transferts									
Perfectionnement	0,1 $	0,1 $					0,1 $	0,1 $	100 %
Prêts et avances	4,5 $						4,5 $		
Total	**1 729,5 $**	**1 606,1 $**	**926,3 $**	**1 048,5 $**	**1 351,5 $**	**1 111,6 $**	**4 007,3 $**	**3 766,2 $**	**94 %**

Élément 04

Catégorie	Adaptation		Formation		Total élément 04		
	Crédits ($)	Dépenses ($)	Crédits ($)	Dépenses ($)	Crédits ($)	Dépenses ($)	Pourcentage des dépenses budgétaires (%)
Traitements	1 169,9 $	1 140,2 $	5 781,4 $	5 202,2 $	6 951,3 $	6 342,4 $	91 %
Occasionnels	74,4 $	160,8 $	2 709,9 $	2 943,2 $	2 784,3 $	3 104,0 $	111 %
Transports	25,6 $	25,5 $	25,3 $	22,0 $	50,9 $	47,5 $	93 %
Services	13,3 $	12,8 $	1 792,2 $	1 323,9 $	1 805,5 $	1 336,7 $	74 %
Entretien			2,5 $	0,3 $	2,5 $	0,3 $	12 %
Loyers			29,6 $	28,0 $	29,6 $	28,0 $	95 %
Fournitures			122,5 $	89,0 $	122,5 $	89,0 $	73 %
Équipement			31,1 $	24,9 $	31,1 $	24,9 $	80 %
Transferts	2 683,1 $	2 647,1 $			2 683,1 $	2 647,1 $	99 %
Perfectionnement			12,0 $	11,0 $	12,0 $	11,0 $	92 %
Prêts et avances	1,0 $				1,0 $		
Total	**3 967,3 $**	**3 986,4 $**	**10 506,5 $**	**9 644,5 $**	**14 473,8 $**	**13 630,9 $**	**94 %**

Élément 05

	Recherche		Personnel		Administration		Total élément 05		
Catégorie	**Crédits ($)**	**Dépenses ($)**	**Crédits ($)**	**Dépenses ($)**	**Crédits ($)**	**Dépenses ($)**	**Crédits ($)**	**Dépenses ($)**	**Pourcentage des dépenses budgétaires (%)**
Traitements	500,3 $	405,2 $	423,5 $	355,3 $	707,6 $	687,9 $	3 313,1 $	3 008,6 $	91 %
Occasionnels		2,3 $	192,6 $	296,2 $		36,6 $	192,6 $	368,8 $	191 %
Transports	9,8 $	2,2 $	4,6 $	4,6 $	20,7 $	18,4 $	292,1 $	228,3 $	78 %
Services	44,3 $	36,2 $	29,7 $	27,8 $	8,2 $	6,7 $	383,7 $	356,0 $	93 %
Entretien					27,5 $	26,1 $	27,5 $	26,1 $	95 %
Loyers					113,7 $	112,4 $	120,1 $	118,7 $	99 %
Fournitures					162,9 $	159,8 $	192,6 $	186,2 $	97 %
Équipement					112,4 $	102,8 $	112,4 $	102,8 $	91 %
Transferts							450,5 $	450,5 $	100 %
Perfectionnement			18,5 $	15,1 $	0,8 $	0,7 $	23,3 $	18,5 $	79 %
Prêts et avances					0,3 $		1,5 $		
Total	**554,4 $**	**445,9 $**	**668,9 $**	**699,0 $**	**1 154,1 $**	**1 151,4 $**	**5 109,4 $**	**4 864,5 $**	**95 %**

Élément 05

	Cabinet du ministre		Bureau des sous-ministres		Conseil consultatif		Secrétariat		Communications	
Catégorie	**Crédits ($)**	**Dépenses ($)**	**Crédits ($)**	**Dépenses ($)**	**Crédits ($)**	**Dépenses ($)**	**Crédits ($)**	**Dépenses ($)**	**Crédits ($)**	**Dépenses ($)**
Traitements	408,0 $	502,0 $	693,3 $	534,8 $			85,7 $	123,0 $	494,7 $	400,4 $
Occasionnels				5,6 $				3,3 $		24,8 $
Transports	16,3 $	14,8 $	37,3 $	34,9 $			5,4 $	3,1 $	198,0 $	150,3 $
Services	40,0 $	39,0 $	13,6 $	9,7 $	45,6 $	45,5 $			202,3 $	191,1 $
Entretien										
Loyers					1,0 $	1,0 $			5,4 $	5,3 $
Fournitures	1,0 $	0,6 $							28,7 $	25,8 $
Équipement										
Transferts	450,5 $	450,5 $								
Perfectionnement	1,0 $	0,7 $							3,0 $	2,0 $
Prêts et avances	0,7 $		0,5 $							
Total	**917,5 $**	**1 007,6 $**	**744,7 $**	**585,0 $**	**46,6 $**	**46,5 $**	**91,1 $**	**129,4 $**	**932,1 $**	**799,7 $**

Annexes

L'immigration au Québec en 1983

Le Québec a accueilli 16 374 ressortissants étrangers au cours de l'année 1983, ce qui représente une diminution de 23 % des entrées internationales en comparaison de l'année 1982 où 21 331 personnes avaient obtenu leur droit de résidence permanente. Pour l'ensemble du Canada, le niveau d'immigration est passé de 121 147 en 1982 à 89 157 en 1983, soit une diminution de 26 %. La part du Québec dans l'immigration canadienne se situe à 18,4 % en 1983 contre une part moyenne de 16,6 % pour les dix dernières années (tableau 1).

Les immigrants admis en vertu des différents programmes humanitaires comptent encore en 1983 pour une part importante du mouvement d'immigration même si elle s'éloigne du sommet atteint en 1980. Les immigrants admis dans le cadre de ces programmes représentaient, en effet, 37 % du total des entrées en 1980, puis cette part est passée à 25 % en 1981, à 22 % en 1982 et, enfin, à 21 %, en 1983.

Près des trois quarts de l'immigration humanitaire pour l'année 1982 se concentrent dans trois programmes: les refugiés de l'Asie du Sud-Est 29 %, les exilés volontaires de l'Europe de l'Est 23 % et les réfugiés au sens de la Convention 20 % (tableau 4).

Le nombre de travailleurs immigrants admis au Québec en1983 a diminué du tiers par rapport à 1982. La même diminution s'applique au nombre de travailleurs immigrants admis dans l'ensemble du Canada. Sur l'ensemble de la population immigrante arrivée au Québec durant l'année 1983, 41 % seulement se destinaient au marché du travail contre une proportion de 47 % en 1982 alors que la part moyenne des travailleurs immigrants représentait la moitié du mouvement d'immigration des dix dernières années.

Provenance des immigrants

Pour la seconde année, l'Amérique détient le premier rang des continents de dernière résidence des immigrants admis au Québec avec 39 % du total des entrées contre une part de 33 % en 1982. La proportion des immigrants en provenance de l'Amérique centrale a plus que doublé entre 1982 et 1983, part qui est passée de 3 % à 7 % du mouvement total. Les parts relatives des autres régions de ce continent n'ont à peu près pas varié durant cette période.

Le second continent en importance pour 1983 est l'Asie (29 %) qui occupait le troisième rang en 1982 avec la même part relative. L'Europe vient au troisième rang en 1983 avec 25 % du total alors qu'en 1982 près du tiers des immigrants déclaraient un pays d'Europe comme dernière résidence permanente. Ce continent se situe, par contre, au second rang quant au nombre de travailleurs immigrants (31 %), suivi de l'Asie 27 %.

Tout comme dans le cas de l'Asie, la proportion de travailleurs venant d'Amérique est moins importante que la part occupée par ce continent dans le mouvement global (34 % des travailleurs mais 39 % des immigrants). La proportion de travailleurs dans l'ensemble de l'immigration venant d'Amérique est de 37 %, elle est de 39 % pour l'Asie et atteint 51 % pour les immigrants en provenance de l'Europe (tableau 2).

Les cinq principaux pays de dernière résidence des ressortissants étrangers pour l'année 1983 sont, par ordre d'importance: Haïti, la France, le Vietnam, le Salvador et les États-Unis. Haïti conserve donc pour la troisième année consécutive le premier rang des pays de dernière résidence (tableau 3).

Catégorie d'immigrants

La loi concernant l'immigration au Canada et la réglementation distinguent trois catégories d'immigrants: la catégorie des immigrants indépendants qui inclut également la sous-catégorie des parents aidés, la catégorie de la famille et celle des ressortissants étrangers en situation de détresse. Les candidats à l'immigration sont soumis à un ensemble de critères de sélection pour être admis à l'intérieur de la première de ces catégories tandis que les deux dernières répondent à des objectifs sociaux ou humanitaires, à savoir le rassemblement familial et la solidarité à l'égard des personnes en situation de détresse.

Pour l'année 1983, près de la moitié des ressortissants étrangers (48 %) ont été admis dans la catégorie de la famille, 32 % sont des indépendants, 13 % des réfugiés et 7 % des parents aidés. La proportion des immigrants appartenant à la catégorie de la famille est en hausse de douze points sur l'année précédente alors que les proportions des autres catégories diminuaient. La baisse est de neuf points pour les indépendants, de deux points pour les réfugiés et de un point pour les parents aidés.

La part des immigrants de la catégorie de la famille n'est pas seulement plus élevée en 1983 en comparaison de 1982, mais elle est également supérieure de quatorze points à la part moyenne de cette catégorie pour les dix dernières années (34 %). La

proportion des réfugiés est plus élevée de quatre points tandis que les parts relatives des indépendants et des parents aidés sont inférieures de neufs points chacune en 1983 aux parts observées durant la période allant de 1973 à 1982.

L'intention de s'intégrer au marché du travail varie selon la catégorie. Ainsi, la moitié des réfugiés et plus de la moitié des indépendants (52 %) et des parents aidés (57 %) se destinent au marché du travail contre une proportion de 29 % seulement pour les immigrants de la catégorie de la famille. La répartition des travailleurs selon leur catégorie à l'admission a subi de fortes variations par rapport aux deux années antérieures. La catégorie des indépendants qui totalisait la moitié des travailleurs en 1981 et 1982 ne compte plus que pour 41 % de l'ensemble des travailleurs en 1983. La proportion des travailleurs de la catégorie de la famille est passée de 23 % en 1981, à 24 % en 1982 et se situe à 34 % de tous les travailleurs pour l'année 1983.

La proportion de travailleurs de la sous-catégorie des parents aidés se maintient à 9 % depuis deux ans alors que la proportion de travailleurs de la catégorie des réfugiés a perdu un point par rapport à l'année précédente, passant de 17 % à 16 % (tableau 5).

Connaissance du français et de l'anglais

La répartition des immigrants admis au Québec en 1983 selon leur connaissance du français et de l'anglais s'établit comme suit:

— 35 % ne connaissaient ni le français ni l'anglais;
— 33 % connaissaient le français seulement;
— 21 % connaissaient l'anglais seulement;
— 11 % connaissaient ces deux langues.

Il y a peu de changement dans la répartition des immigrants selon leur connaissance du français et de l'anglais en 1983 en comparaison de l'année précédente. La part relative des immigrants ayant une connaissance de l'anglais seulement au moment de leur arrivée au Québec est en hausse de deux points sur l'année précédente alors que la proportion des immigrants ne connaissant ni le français ni l'anglais diminuait de deux points. La part des immigrants ne connaissant que l'anglais a diminué régulièrement depuis une dizaine d'années, passant de 42 % de tous les immigrants en 1973 à 19 % en 1981 et 1982 pour remonter à 21 % en 1983. La part relative de ce groupe est toutefois inférieure de huit points en 1983 à la part moyenne observée durant les dix dernières années (29 %).

Par ailleurs, la part des immigrants connaissant le français seulement est en hausse de six points en 1983 en comparaison de leur part moyenne (27 %) pour les années 1973 à 1982 et de un point sur l'année précédente (32 %). La proportion d'immigrants bilingues est identique en 1983 à la part de ce groupe pour les dix années précédentes (11 %) mais inférieure de un point à la proportion d'immigrants connaissant le français et l'anglais arrivés au Québec en 1982.

La comparaison de la catégorie d'immigrants et de la connaissance du francais et de l'anglais indique que la majorité des réfugiés (71 %) et des parents aidés (66 %) n'avaient aucune connaissance du français ou de l'anglais lorsqu'ils ont obtenu leur droit de résidence permanente au Québec. Les autres catégories d'immigrants n'ont pas de concentration dans un groupe linguistique particulier (tableau 7).

Parmi l'ensemble des travailleurs immigrants admis en 1983, 29 % ne connaissaient ni le français ni l'anglais, 27 % connaissaient le français seulement, 27 % l'anglais seulement et 17 % des travailleurs se déclaraient bilingues. Par rapport à l'année précédente, il y a diminution de cinq points de la part relative des immigrants ne sachant que le français au profit de la part des travailleurs ne connaissant que l'anglais (tableau 6).

La baisse de la part relative des travailleurs connaissant le français seulement peut s'expliquer en grande partie par la diminution de la proportion d'immigrants en provenance de Haïti qui se destinent au marché du travail. En 1982, 46 % du total des immigrants et des travailleurs immigrants qui connaissaient le français seulement étaient des Haïtiens contre des proportions respectives de 48 % et 34 % en 1983. Près de la moitié des immigrants en provenance de Haïti déclaraient vouloir intégrer le marché du travail en 1982 contre une proportion de 25 % seulement en 1983. Les deux cinquièmes de l'immigration haïtienne sont, en 1983, constitués d'enfants de moins de 15 ans.

Age, sexe et état matrimonial

Parmi l'ensemble des immigrants ayant obtenu en 1983 le droit de résidence permanente au Québec, 36 % d'entre eux faisaient partie du groupe des 25 à 44 ans tandis qu'un peu plus des deux tiers des travailleurs immigrants appartenaient à ce groupe d'âges. Les 15 à 24 ans comptent pour 22 % des immigrants et pour 18 % des travailleurs. Les moins de quinze ans composent 24 % du mouvement global et les 65 ans et plus 5 %. Enfin, 13 % des immigrants et des travailleurs immigrants sont âgés de 45 à 64 ans. Les femmes représentent 52 % de l'ensemble de la population immigrante mais ne comptent que pour 37 % du total des travailleurs.

Sur l'ensemble de la population immigrante âgée de 15 ans et plus, la majorité des personnes sont mariées (55 %), 37 % sont célibataires, 5 % sont veuves et 3 % divorcées ou séparées, soit exactement la même répartition que l'année précédente.

Région de destination

La région de Montréal continue d'attirer la majorité des immigrants (84 %). La région de Québec demeure la seconde en importance avec 4 % du total tandis que les régions de l'Estrie et de l'Outaouais en reçoivent près de 2 % chacune (tableau 8).

Emploi projeté

Près des deux tiers des travailleurs immigrants admis au Québec durant l'année 1983 se concentrent dans cinq grands groupes professionnels: les travailleurs spécialisés dans les services (13 %), les travailleurs spécialisés dans la fabrication, le montage et la réparation (11 %), le personnel administratif (8 %), les travailleurs spécialisés dans les sciences naturelles, techniques et mathématiques (8 %) tandis que 23 % de l'ensemble des travailleurs immigrants appartiennent au groupe résiduel des travailleurs non classés ailleurs. Parmi l'ensemble des travailleurs immigrants, 26 % projetaient d'occuper au Québec un emploi de type professionnel, soit sensiblement la même proportion que l'année précédente (tableau 9).

Tableau 1

Immigrants admis au Québec et au Canada de 1974 à 1983

Année	Québec (1)	Canada (2)	Taux d'attraction du Québec (3) = (1) / (2) × 100
1974	33 458	218 465	15,3
1975	28 042	187 881	14,9
1976	29 282	149 429	19,6
1977	19 248	114 914	16,7
1978	13 899	86 313	16,1
1979	19 522	112 096	17,4
1980	22 538	143 117	15,7
1981	21 118	128 618	16,4
1982	21 331	121 147	17,6
1983	16 374	89 157	18,4
Moyenne annuelle 1974-1983	**22 468**	**135 082**	**16,6**

Tableau 2

Immigrants et travailleurs immigrants admis au Québec en 1983 selon le continent de dernière résidence

Continent de dernière résidence	Immigrants		Travailleurs immigrants	
	Nombre	%	Nombre	%
Afrique	1 156	7,1	474	7,0
Amérique	6 355	38,8	2 334	34,5
• Amérique centrale	1 164	7,1	567	8,4
• Amérique du Nord	851	5,2	380	5,6
• Antilles	3 311	20,2	945	14,0
• Amérique du Sud	1 029	6,3	442	6,5
Asie	4 713	28,8	1 831	27,1
Europe	4 119	25,1	2 109	31,2
Océanie	31	0,2	17	0,2
Total	**16 374**	**100,0**	**6 765**	**100,0**

Tableau 3

Immigrants admis au Québec en 1983 selon les quinze principaux pays de dernière résidence

Rang	Pays de dernière résidence	Nombre	%
1	Haïti	2 712	16,6
2	France	1 251	7,6
3	Vietnam	1 137	6,9
4	El Salvador	902	5,5
5	États-Unis	845	5,2
6	Pologne	643	3,9
7	Kampuchea	560	3,4
8	Inde	508	3,1
9	Liban	387	2,4
10	Royaume-Uni	376	2,3
11	Maroc	341	2,1
12	Hong-Kong	325	2,0
13	Portugal	324	2,0
14	Chili	315	1,9
15	Philippines	261	1,6
Quinze principaux pays		**10 887**	**66,5**
Tous les pays		**16 374**	**100,0**

Tableau 4

Immigrants admis au Québec en 983 en vertu des différents programmes humanitaires

Programmes	Nombre	%
Indochinois	1 009	29,3
Européens de l'Est	773	22,5
Réfugiés au sens de la Convention	692	20,1
Latino-américains	438	12,7
Haïtiens	312	9,1
Domestiques	115	3,3
Libanais	71	2,1
Autres programmes	31	0,9
Total	**3 441**	**100,0**

Tableau 5

Immigrants et travailleurs immigrants admis au Québec en 1983 selon la catégorie

	Immigrants		Travailleurs immigrants	
Catégorie d'immigrants	Nombre	%	Nombre	%
Indépendants	5 272	32,2	2 756	40,7
Parents aidés	1 049	6,4	600	8,9
Famille	7 875	48,1	2 318	34,3
Réfugiés	2 178	13,3	1 091	16,1
Total	**16 374**	**100,0**	**6 765**	**100,0**

Tableau 6

Immigrants et travailleurs immigrants admis au Québec en 1983 selon leur connaissance du français et de l'anglais

Connaissance du français et de l'anglais	Immigrants		Travailleurs immigrants	
	Nombre	%	Nombre	%
Français seulement	5 352	32,7	1 849	27,3
Français et anglais	1 773	10,8	1 133	16,8
Anglais seulement	3 454	21,1	1 812	26,8
Ni français, ni anglais	5 795	35,4	1 971	29,1
Total	**16 374**	**100,0**	**6 765**	**100,0**

Tableau 7

Immigrants admis au Québec en 1983 selon leur connaissance du français et de l'anglais et la catégorie d'immigrants

Connaissance du français et de l'anglais	Catégorie d'immigrants								Total	
	Indépendants		Parents aidés		Famille		Réfugiés			
Français seulement	1 776 (33,7)	33,2	128 (12,2)	2,4	3 114 (39,6)	58,2	334 (15,3)	6,2	5 352 (32,7)	100,0
Français et anglais	960 (18,2)	54,2	84 (8,0)	4,7	617 (7,8)	34,8	112 (5,2)	6,3	1 773 (10,8)	100,0
Anglais seulement	1 342 (25,5)	38,9	139 (13,3)	4,0	1 783 (22,6)	51,6	190 (8,7)	5,5	3 454 (21,1)	100,0
Ni français ni anglais	1 194 (22,6)	20,6	698 (66,5)	12,0	2 361 (30,0)	40,8	1 542 (70,8)	26,6	5 795 (35,4)	100,0
Total	**5 272 (100,0)**	**32,2**	**1 049 (100,0)**	**6,4**	**7 875 (100,0)**	**48,1**	**2 178 (100,0)**	**13,3**	**16 374 (100,0)**	**100,0**

Tableau 8

Immigrants et travailleurs immigrants admis au Québec en 1983 selon la région de destination

Région de destination	Immigrants		Travailleurs immigrants	
	Nombre	%	Nombre	%
01: Est du Québec	39	0,2	9	0,1
02: Saguenay – Lac-Saint-Jean	105	0,6	36	0,5
03: Québec	625	3,8	291	4,3
04: Mauricie – Bois-Francs	139	0,8	53	0,8
05: Estrie	241	1,5	106	1,6
06: Montréal	13 838	84,4	5 695	84,2
06S: Rive-Sud	1 612	9,8	583	8,6
06C: Montréal-Centre	12 105	73,9	5 076	75,1
06N: Rive-Nord	111	0,7	36	0,5
07: Outaouais	238	1,5	99	1,5
08: Abitibi-Témiscamingue	42	0,3	18	0,3
09: Côte-Nord	26	0,2	9	0,1
Non spécifiée	1 091	6,7	449	6,6
Total	**16 374**	**100,0**	**6 765**	**100,0**

Tableau 9

Travailleurs immigrants admis au Québec en 1983 selon le sexe, par groupe d'emploi projeté

Groupe d'emploi projeté, C.C.D.P.	Femmes		Hommes		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
1. Entrepreneurs	12	0,2	111	1,6	123	1,8
2. Direction, administration	55	0,8	245	3,6	300	4,4
3. Sciences naturelles, techn. et math.	92	1,4	461	6,8	553	8,2
4. Sciences sociales	43	0,6	39	0,6	82	1,2
5. Membres du clergé et assimilés	23	0,3	49	0,8	72	1,1
6. Enseignement	124	1,8	111	1,7	235	3,5
7. Personnel médical	153	2,2	71	1,1	224	3,3
8. Domaine artistique et littéraire	59	0,9	98	1,4	157	2,3
9. Sports et loisirs	2	0,0	6	0,1	8	0,1
10. Personnel administratif	379	5,6	191	2,8	570	8,4
11. Vente	99	1,5	259	3,8	358	5,3
12. Services	453	6,7	453	6,7	906	13,4
13. Agriculture, pêche, forêt, mines	24	0,4	162	2,4	186	2,8
14. Industries de transformation	28	0,4	110	1,6	138	2,0
15. Usinage	6	0,1	151	2,2	157	2,3
16. Fabrication, montage et réparation	290	4,3	434	6,4	724	10,7
17. Bâtiment	7	0,1	198	2,9	205	3,0
18. Transports	4	0,1	115	1,7	119	1,8
19. Manutention	17	0,3	42	0,6	59	0,9
20. Autres ouvriers qualifiés	6	0,1	25	0,4	31	0,5
21. Travailleurs non classés ailleurs	640	9,4	918	13,6	1 558	23,0
Total	**2 516**	**37,2**	**4 249**	**62,8**	**6 765**	**100,0**

Structure des programmes d'aide financière

Les programmes d'aide financière se répartissent en deux volets. Le premier volet s'adresse aux organismes qui offrent des services d'accueil et d'adaptation aux immigrants. Il regroupe les trois premiers programmes: le programme de soutien à l'accueil et à l'adaptation, le programme d'aide aux services socio-sanitaires et le programme d'activités d'adaptation. Le second volet regroupe les sept programmes qui s'adressent aux organismes des communautés culturelles afin d'assurer le maintien et le développement des cultures d'origine ainsi que la promotion de celles-ci dans la société québécoise.

Volet « Accueil et adaptation »

(10) Programme de soutien à l'accueil et à l'adaptation (P.S.A.A.)

Les 793 100 $ consacrés à ce programme ont permis à 45 organismes, couvrant l'ensemble du Québec, d'offrir diverses mesures d'accueil et d'adaptation aux nouveaux venus. Ces organismes ont collaboré avec le Ministère pour que les réfugiés, entre autres de l'Europe de l'Est, des pays latino-américains, d'Iran et du Sri Lanka, bénéficient d'une aide adéquate pour leur établissement et leur adaptation harmonieuse. L'aide financière du M.C.C.I. était également nécessaire aux organismes qui ont dû venir en aide aux revendicateurs du statut de réfugiés. Ces organismes se sont dévoués afin d'aider les revendicateurs à surmonter leurs difficultés jusqu'à ce que leur situation légale soit clarifiée. De plus, les organismes de service aux travailleurs immigrés et aux femmes immigrées ont constitué des clientèles auxquelles le Ministère a continué d'accorder une attention particulière.

(20) Programme d'aide aux services socio-sanitaires (P.A.S.S.)

Ce programme qui veut assurer, par le jumelage d'un organisme parapublic et d'un organisme d'une communauté culturelle, une plus grande accessibilité aux services sociaux dispensés par les Centres locaux de services communautaires (C.L.S.C.), a permis de soutenir huit projets avec un budget de 120 000 $.

(30) Programme d'activités d'adaptation (P.A.A.)

Soixante organismes ont pu bénéficier d'une aide technique et financière de 211 400 $ pour réaliser des activités ponctuelles et de courte durée qui contribuent à l'adaptation des immigrants en leur offrant une meilleure connaissance de leurs droits de citoyens, de parents, de travailleurs, etc. Mentionnons particulièrement plusieurs projets issus des dif-

férentes communautés culturelles et ayant pour but d'aider les femmes et les travailleurs de ces communautés (haïtienne, latino-américaine, indienne, etc.) à relever des défis pouvant les amener à une meilleure adaptation.

(40) Programme d'aide à l'enseignement des langues ethniques (P.A.E.L.E.)

Créé en 1969 par le ministère de l'Immigration, ce programme apporte une aide technique, pédagogique et financière aux organismes des communautés culturelles qui offrent aux jeunes des cours de langue et de culture d'origine. À ses débuts, sept ethnies participèrent à ce programme qui bénéficiait d'un budget de 17 950 $.

En 1983-1984, un budget de 273 635 $ a permis à 17 312 étudiants issus de 35 communautés culturelles d'apprendre l'une ou l'autre des 33 langues enseignées par 881 professeurs.

(50) Programme d'aide aux activités des communautés culturelles (P.A.A.C.C.)

Un budget de 241 100 $ a permis à 158 organismes de recevoir, en 1983-1984, un appui technique et financier pour des manifestations reliées au maintien, au développement et à la promotion des cultures d'origine.

(60) Programme d'aide à l'innovation (P.A.I.)

Ce programme, dont le budget 1983-1984 atteignait 40 000 $, a permis de subventionner sept projets. Il vise à apporter une aide financière aux communautés culturelles qui définissent elles-mêmes des projets d'intervention originaux pour assurer leur épanouissement et leur pleine participation à la vie du Québec. Le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration veut ainsi favoriser des projets à caractère novateur et expérimental des communautés culturelles.

(70) Programme d'aide au fonctionnement des organismes des communautés culturelles (P.A.F.O.C.C.)

Ce programme vise à apporter une aide financière au fonctionnement des organismes qui assurent, par des services et activités variés, le maintien et le développement des cultures des communautés culturelles ainsi que leur rapprochement avec la communauté majoritaire du Québec. Le budget de 170 000 $ a aidé cette année 26 organismes oeuvrant dans l'ensemble du territoire québécois.

(80) Programme d'aide aux centres communautaires (P.A.C.C.)

Ce programme vise à souligner l'effort des communautés culturelles pour se doter de lieux physiques où elles pourront vivre et exprimer les différents aspects de leur culture. Au cours de l'exercice 1983-1984, un budget de 300 000 $ a été attribué à 11 communautés culturelles.

(90) Programme d'accessibilité à des locaux et services communs (P.A.L.S.C.)

Ce programme vise à apporter une aide financière aux organismes qui s'associent dans un projet communautaire d'utilisation de locaux et de services. Le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration veut ainsi faciliter les opérations et les activités des organismes qui travaillent au sein des communautés culturelles. En 1983-1984, deux projets, dont un en voie de réalisation dans la région de Québec, ont pu être appuyés avec un budget de 65 000 $.

(100) Programme d'aide aux médias des communautés culturelles (P.A.M.C.C.)

Ce programme, dont le budget s'élevait à 97 500 $ en 1983-1984, vise à apporter une aide financière aux organismes qui veulent créer et / ou développer des médias dans les communautés culturelles, des médias interculturels, des regroupements de médias et des regroupements d'artisans de médias. Dans le cadre de ce programme, 24 organismes ont reçu de l'aide financière cette année.

(200) Programme de création d'emplois temporaires (PACET II)

Le premier programme a connu un vif succès auprès des communautés culturelles et des organismes multi-ethniques de notre réseau de partenaires en 1982-1983. Le deuxième programme approuvé pour l'exercice financier 1983-1984 avec un budget de 1 300 000 $ s'est avéré tout aussi positif. La poursuite de cet effort du Gouvernement visant à permettre aux bénéficiaires de l'aide sociale de réintégrer le marché du travail a permis la création de 318 nouveaux emplois au sein de 146 organismes partenaires.

Les programmes d'aide financière aux organismes d'accueil et d'adaptation et aux communautés culturelles pour l'exercice financier 1983-1984

Légende		Subventions totales ($)
(10) P.S.A.A.	Programme de soutien à l'accueil et à l'adaptation	793 100 $
(20) P.A.S.S.	Programme d'aide aux services socio-sanitaires	120 000 $
(30) P.A.A.	Programme d'activité d'adaptation	211 400 $
(40) P.A.E.L.E.	Programme d'aide à l'enseignement des langues ethniques	273 635 $
(50) P.A.A.C.C.	Programme d'aide aux activités des communautés culturelles	241 100 $
(60) P.A.I.	Programme d'aide à l'innovation	40 000 $
(70) P.A.F.O.C.C.	Programme d'aide au fonctionnement des communautés culturelles	170 000 $
(80) P.A.C.C.	Programme d'aide aux centres communautaires	300 000 $
(90) P.A.L.S.C.	Programme d'accessibilité à des locaux et services communs	65 000 $
(100) P.A.M.C.C.	Programme d'aide aux médias des communautés culturelles	97 500 $
(200) P.A.C.E.T.	Programme d'aide à la création d'emplois temporaires	1 277 600 $
		3 589 335 $
	Concours « Tout l'art du monde »	50 000 $
	Prix des communautés culturelles	15 000 $
		3 654 335 $
	Contribution du M.C.C.I. à la C.S.S.T. (P.A.C.E.T.)	15 874 $
		3 670 209 $

Le fonds d'aide aux sinitrés

Créé en 1980, ce fonds permet au gouvernement du Québec de venir en aide à des populations sinistrées par suite de catastrophes naturelles ou de conflits socio-politiques.

Les subventions en provenance de ce fonds sont versées à des organismes de coopération internationale qui peuvent apporter une assistance humanitaire aux populations en détresse.

Cette année, le fonds d'aide aux sinistrés a versé un total de 450 500 $, qui se répartit comme suit:

— 112 084 $ aux pays d'Afrique
— 103 416 $ aux pays d'Amérique centrale (dont 19 000 $ en Haïti)
— 50 000 $ aux pays d'Amérique du Nord*
— 125 000 $ aux pays d'Amérique du Sud
— 35 000 $ aux pays d'Asie
— 25 000 $ aux pays du Moyen-Orient.

*Pour venir en aide aux revendicateurs du statut de réfugié.